

<p style="text-align: center;">REGLEMENT D'APPLICATION LORS DES SORTIES SUR LE TERRAIN CALM asbl (Club des amateurs lorrains de minéralogie).</p>
--

Les membres sont couverts par une assurance, tant lors des sorties que des réunions.

Cependant des règles de prudence restent d'application, comme dans toute activité.

Tout contrevenant à ces règles se verra automatiquement exclu des sorties sur le terrain.

1. Les sorties se font en groupe, aux dates déterminées par le CALM asbl., sur des sites ayant donné leur autorisation.
2. Le casque est obligatoire en carrière, de même que de bonnes chaussures de terrain et des gants.
3. Il est INTERDIT de s'approcher du matériel de carrière.
4. Il est INTERDIT de s'approcher des fronts de taille (danger de chute de pierres). Il y a assez de blocs éparpillés loin des parois que pour fouiller en toute sécurité et trouver son bonheur.
5. Comme souvent le casse-croûte se fait sur place (prévoir à manger et à boire, taper du marteau ça creuse !), prévoir un sac poubelle pour ramasser ses déchets et les ramener chez soi. Il est INTERDIT de laisser traîner des ordures.
6. Lorsque vous creusez en profondeur (dans les bois par exemple), vous DEVEZ reboucher les trous avant de partir. Dans les bois, vous DEVEZ d'autre part éviter de creuser près d'un arbre (afin de ne pas toucher aux racines) et il est INTERDIT de creuser sur les chemins.

Ces quelques règles d'ordre intérieur ne sont que des règles de bon sens, de politesse et de respect des lieux vis-à-vis des propriétaires.

Les responsables carrière ont à charge de veiller à leur application.

Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on fasse chez toi dit un proverbe.

En outre, si notre hobby est merveilleux par ce qu'il nous apporte de superbes échantillons de minéraux ou fossiles, la prudence reste toujours de rigueur. Ce serait dommage de ne plus pouvoir fouiller pour avoir été imprudent non ?